

Département du Calvados



Commune de FRENOUVILLE

P.L.U.

PREFECTURE du CALVADOS

20 OCT. 2017

- COURRIER -

Le Maire
Monique PARIS

Plan Local d'Urbanisme



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal qui l'a

Approuvé le 16 octobre 2017.....



3

**P.A.D.D.
Et cahier des O.A.P.**

Département du Calvados

Commune de **Frénouville**



PREFECTURE du CALVADOS

20 OCT. 2017

- COURRIER -

*Le Maire
Nourigie PARIS*



P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal qui l'a

Approuvé le 16 octobre 2017



3.1

P.A.D.D.

Projet d'aménagement et de Développement Durable

N.I.S.
André R. Neill

Table des matières

Introduction	2
I. Affirmer l'identité de la commune	8
1. Une identité retrouvée	8
2. Maintenir et développer les équipements publics	9
II. Un développement cohérent entre activités, services et habitat	11
1. Développer la fonction résidentielle de la commune en tant que pôle principal de développement	11
2. Assurer le développement de l'activité communale et intercommunale sur le territoire de Frénouville	11
3. Vers une préservation de la qualité agronomique des sols	12
4. Promouvoir une utilisation économe des ressources.....	13
Economie d'espaces.....	13
Economie d'énergie	13
III. Valoriser l'environnement naturel pour préserver les équilibres écologiques	16
1. Améliorer les déplacements vers une diminution de l'utilisation de la voiture	16
2. Limiter l'exposition des habitants aux risques naturels et technologiques	17
3. Protéger les milieux les plus sensibles.....	17
4. Renforcer et recréer des continuités écologiques locales comme vecteur de biodiversité	18

Introduction

Qu'est-ce-que le Projet d'Aménagement et de Développement Durable ?

Portée juridique

L'article L 151-2 du Code de l'urbanisme stipule que les Plans Locaux d'Urbanisme comprennent « un rapport de présentation, un projet d'aménagement et de développement durable, des orientations d'aménagement et de programmation, un règlement et des annexes. Chacun de ces éléments peut comprendre un ou plusieurs documents graphiques. »

L'article L 151-5 du code de l'urbanisme précise :

« Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

- 1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques
- 2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement

urbain.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles. »

Prolongeant le diagnostic qui a permis d'identifier les forces, les faiblesses, les opportunités, les menaces et les enjeux du territoire de la commune de Frénouville, le présent Projet d'Aménagement et de Développement Durable est la pièce maîtresse du PLU. Il définit les grandes orientations d'aménagement du territoire et doit être l'expression claire et accessible d'une vision stratégique du développement territorial à plus ou moins long terme.

Ces grandes orientations stratégiques sont complétées par des orientations ou prescriptions plus opérationnelles sur certains secteurs spécifiques. Désormais, celles-ci constituent un document distinct opposable à toutes demandes d'occupation du sol.

Contenu

Il s'agit de présenter le « Projet de Territoire » de Frénouville. Il expose des objectifs politiques que portent les élus de la commune et non des outils techniques, qui eux seront définis dans le document d'orientations.

Conçu à l'échelle communale, le PADD est un cadre de référence et de cohérence pour les différentes actions d'aménagement et de développement durable engagées par les élus pour les années à venir. Le PADD est l'occasion de

Les objectifs de développement et d'aménagement de la commune et les orientations générales du PADD

doter la commune d'un véritable projet territorial dans une démarche de développement durable dans ses dimensions économiques, sociales et environnementales. A ce titre, il est un guide pour élaborer les règles d'urbanisme transcrites dans le règlement écrit et graphique du PLU.

Le PADD et la Loi ALUR

Le PADD 'Grenelle 2' se devait de fixer des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

La Loi ALUR demande à ce que le PADD chiffre ces objectifs et les justifie :

- Sur la base de l'analyse de la consommation du foncier des 10 années précédentes (réalisée dans le diagnostic)
- Au regard des besoins de logements identifiés par la commune

Les orientations prévues dans le PADD de la commune de Frénoville sont conformes au Grenelle 2, à la Loi ALUR et à la LAAF et intègrent leurs évolutions législatives ; elles sont cohérentes avec le document de planification qu'est le SCOT de Caen Métropole.

Les grands enjeux de la commune de Frénoville

A l'issue du diagnostic réalisé sur le territoire de Frénoville, la commune s'est fixé une liste d'objectifs pour mener à bien sa politique de développement de son territoire. Le PADD s'articule ainsi autour de trois objectifs prioritaires respectant les objectifs de développement durable de l'article L 101-2 du code de l'urbanisme. Ces objectifs tendent, d'une part, à **affirmer l'identité de la commune** en tant que pôle principal de développement et commune périurbaine, et d'autre part à **assurer un développement cohérent entre activités, services et habitat** qui font **l'attractivité de Frénoville et valoriser l'environnement naturel pour préserver les équilibres écologiques**.

Ces objectifs majeurs sont les suivants :

Les objectifs de développement et d'aménagement de la commune et les orientations générales du **PADD**

1 Affirmer l'identité de la commune

A travers son Projet d'Aménagement et de Développement Durable, Frénouville souhaite affirmer son identité, notamment en luttant contre l'image de « commune dortoir » de Frénouville et mettre en adéquation son identité définie par le SCoT Caen métropole en tant que pôle principal, et commune périurbaine.

En effet, son bassin de vie et d'emploi est aujourd'hui fortement lié aux activités, aux services et aux équipements de l'agglomération caennaise, notamment du fait de la qualité de ses infrastructures routières et ferroviaires qui la lient à l'agglomération.

Cependant, le passage par Frénouville depuis ces différentes infrastructures scindent la commune en deux avec d'un côté le bourg historique de Frénouville et le hameau de la Folie au Nord. De plus, la ville tourne le dos à la RD 613 par l'absence d'un aménagement d'entrée de ville ou de vitrine commerciale depuis ces axes de circulation.

Les élus souhaitent donc affirmer l'identité de Frénouville en renouant le hameau de la Folie avec son bourg historique en proposant l'aménagement d'une zone mixte (commerces et habitat) le long de la RD 613 qui permettra d'une part de faire le lien entre le hameau de la Folie et le bourg – il en va de même pour le hameau du Poirier - et d'autre part qui permettra à Frénouville de se créer une inexistence depuis la RD613.

Par ailleurs, Frénouville est une commune périurbaine dont l'attractivité résidentielle s'est fortement accrue depuis 2007. De fait, la commune souffre aujourd'hui de l'image de « commune dortoir ». Pour contrebalancer ce phénomène, les élus ont la volonté de recréer un lieu de rencontre pour ses habitants en cœur de bourg et ainsi retrouver son identité historique.

Les objectifs de développement et d'aménagement de la commune et les orientations générales du **PADD**

ENJEUX

- Affirmer l'identité de la commune par l'aménagement de ses entrées de ville :
 - Depuis la halte ferroviaire avec l'aménagement d'un parking ;
 - Depuis la RD 613 avec l'aménagement d'une vitrine commerciale pour animer l'entrée de Frénouville ;
- Préserver l'identité historique du cœur de bourg avec la création d'un lieu de rencontre pour ses habitants sur la place de l'Eglise et ainsi rompre avec l'image de « commune dortoir » ;
- Maintenir/ restaurer l'habitat ancien dans le centre bourg,
- Développer l'habitat autour des points d'entrée de ville : la Halte ferroviaire et le rond-point de l'Etoile.

ENJEUX

- Préserver les espaces agricoles cultivés, naturels et paysagers qui caractérise l'identité de commune semi-rurale de la commune ;
- Conforter l'identité périurbaine de Frénouville en en préservant et développant ses équipements publics de qualité (écoles numériques, salle polyvalente, ...);
- Tirer profit de la localisation idéale de Frénouville (proximité avec Caen et de grandes voies routières) pour attirer une population mixte et renouveler l'activité économique ;
- Préserver et mettre en valeur les éléments du patrimoine bâti de Frénouville

2 Assurer un développement cohérent entre activités, services et habitat

Frénouville est une commune périurbaine dont l'attractivité est telle pour la construction de nouveaux logements, l'implantation de nouvelles activités et de services de proximité, qu'il est nécessaire de pouvoir assurer un développement maîtrisé et cohérent à l'échelle de la commune avec un équilibre entre le développement de l'habitat, du travail et des équipements.

Cependant, le service de proximité est lié plutôt aux communes limitrophes (Cagny,...). Cette proximité influence les pratiques des habitants, notamment en termes de déplacements. Fortement dépendants de la voiture individuelle, les Frénouvillais font face à un réseau de déplacements qui n'est pas actuellement organisé via les transports en commun ou les modes de déplacements plus doux comme le vélo ou la marche.

Frénouville est confrontée à l'enjeu majeur de développement urbain lié à son statut de pôle principal, défini dans le projet de SCoT. Il s'agit donc de rechercher un équilibre entre l'identité périurbaine, imposée par son attractivité résidentielle et la proximité de l'agglomération de plus, ce développement urbain ne doit pas se faire au détriment de la préservation de la pérennité agricole et de la protection des continuités écologiques. La commune de Frénouville doit donc aussi défendre l'organisation de l'activité agricole, ses déplacements, et permettre ses évolutions.

ENJEUX

- *Maintenir des objectifs de développement résidentiel en lien avec sa capacité d'accueil tout en mettant en œuvre une politique d'économie de foncier,*
- *Permettre la réalisation d'appartements ou d'habitats voués à la location afin d'offrir possibilités à des jeunes actifs, ou de jeunes couples avec ou sans enfants de s'installer sur le territoire communal.*
- *Développer l'offre de commerces de proximité et l'offre médicale de services pour répondre aux besoins de la vie courante des habitants*
- *Conforter l'identité périurbaine de Frénouville en développant les activités sur son territoire et notamment en cohérence avec la politique supra-communale ;*
- *Apporter de l'emploi sur la commune pour contrebalancer l'image de « commune dortoir »*
- *Développer du lien social entre les générations : vie associative et culturelle notamment en mettant à disposition des associations une salle polyvalente adaptée à leurs besoins ;*
- *Développer les communications numériques sur le territoire communal en modernisant l'information aux habitants.*

3 Valoriser l'environnement naturel pour préserver les équilibres écologiques

Frénouville est une commune dotée d'un patrimoine naturel riche et peu valorisé, notamment par le manque de la matérialisation des chemins pédestres et des accès sur les espaces naturels remarquables (les Marais).

Les préoccupations environnementales de la commune se traduisent par une volonté de contenir en continuité immédiate de l'urbanisation existante et de limiter l'étalement urbain. Le développement de circulations douces en lien avec la halte ferroviaire afin de limiter l'utilisation de la voiture individuelle est au cœur de ce PADD.

Les élus souhaitent donc valoriser leur territoire d'une part par l'identification des cheminements doux existants, et l'aménagement d'un parcours de santé à l'échelle de la commune. D'autre part, la municipalité souhaite mettre en valeur le territoire communal par la préservation et l'entretien des « poumons verts » de la commune que sont les Marais et les alentours du stade.

Enfin, les risques naturels liés à la présence de l'eau doivent être traduits dans le PLU afin de minimiser leur conséquence.

ENJEUX

- Intégrer dans le développement de l'urbanisme les modes de déplacements durables tels que la marche et le vélo mais aussi en aménageant un parcours de santé à l'échelle de la commune ;
- Identifier et matérialiser les cheminements doux existants sur le territoire communal ;
- Protéger l'écosystème du Marais à l'Est de la commune ;
- Mettre en valeur et entretenir les « poumons verts » de Frénouville : le Marais et le Stade ;
- S'inscrire dans la mise en valeur et l'entretien des éléments de patrimoine naturel de la commune
- Préserver l'activité agricole de plaine au Sud et au Nord du bourg ;

I. Affirmer l'identité de la commune

Un enjeu transversal apparaît comme une volonté forte des élus : **transformer l'image de « commune dortoir » renvoyée par Frénouville, commune résidentielle coupée par une voie de transit.**

En effet, la commune de Frénouville est un territoire qui est scindé en deux par la voie de chemin de fer d'une part, et la RD613 d'autre part. Ces éléments font que le hameau de la Folie, situé au Nord de la RD613, est complètement isolé du bourg de Frénouville. Une partie de son développement se fait en continuité du bourg de Cagny, ce qui accentue ce problème d'identité.

De plus, le bourg de Frénouville est organisé de telle manière qu'il tourne le dos à la RD613 ce qui marque encore plus la coupure urbaine que constitue la RD613.

Pour affirmer son identité, la municipalité souhaite s'ouvrir vers la RD 613, moyen d'accès principal au territoire de Frénouville.

1. Une identité retrouvée

Frénouville a été désignée comme pôle principal au sein du SCoT de Caen métropole. Afin d'assurer ce rôle pleinement et sans renier son passé, Frénouville a choisi dans un premier temps, de définir et d'affirmer son identité, une identité multiple, qui s'exprime de différentes façons.

Dans un premier temps, Frénouville affirme son existence au sein de son territoire en travaillant sur les entrées de son territoire. D'une part, la municipalité souhaite soigner l'arrivée dans la commune par la voie de chemin de fer en aménageant un parking à la halte ferroviaire « Frénouville-Cagny ». D'autre part, l'affirmation de l'identité de la commune passe par la visibilité du bourg de Frénouville depuis la RD 613.

En effet, les élus souhaitent marquer son existence depuis le passage sur la RD 613 en aménageant une zone mixte (habitat et commerces de proximité). L'accueil de commerces et d'habitat permettra à la commune d'affirmer son existence par la présence d'une vitrine commerciale visible depuis la RD613 et de pallier à cette image de « commune dortoir » en permettant aux habitants d'être moins dépendants des communes limitrophes pour leurs achats quotidiens.

Si Frénouville veut affirmer son rôle résidentiel indéniable au sein de l'agglomération, elle se doit aussi de développer l'activité sur son territoire, afin d'apporter aux résidents, les services et activités nécessaires, mais aussi de « relocaliser » de l'emploi dans ce secteur.

Enfin, cette zone mixte en bord de RD offre la possibilité de pallier à la coupure urbaine que la RD 613 forme entre le hameau de la Folie et le bourg de Frénouville.

Moyens d'actions :

- a. Réaménager la RD 613 entre les deux ronds-points (rond-point du barreau routier et le rond-point le Nerval), pour un développement harmonieux de la

commune : transformer cette voie de transit en voie urbaine, créant ainsi une entrée de ville et des ouvertures vers le bourg.

- b. Développer une offre commerciale de proximité sur son territoire afin de se départir de cette image de « commune dortoir ».
- c. Intégrer les habitants du hameau de La Folie, via des possibilités de liaisons piétonnes vers le bourg pour une prise en compte l'ensemble des habitants de son territoire.
- d. Soigner l'arrivée dans la commune depuis la voie de chemin de fer en aménageant les abords de la halte ferroviaire « Frénouville-Cagny »
- e. Développer les moyens de transports vers l'agglomération caennaise, notamment au travers du soutien à l'aménagement de la halte ferroviaire et à sa mise en valeur
- f. Préserver l'identité historique du cœur de bourg
- g. Trouver une identité équilibrée entre ruralité et urbanité
- h. Veiller à ne pas morceler le territoire agricole, notamment par le maintien de la cohérence des exploitations, et par l'intégration des contraintes agricoles dans le développement de la résidentialisation, en cours sur le territoire.

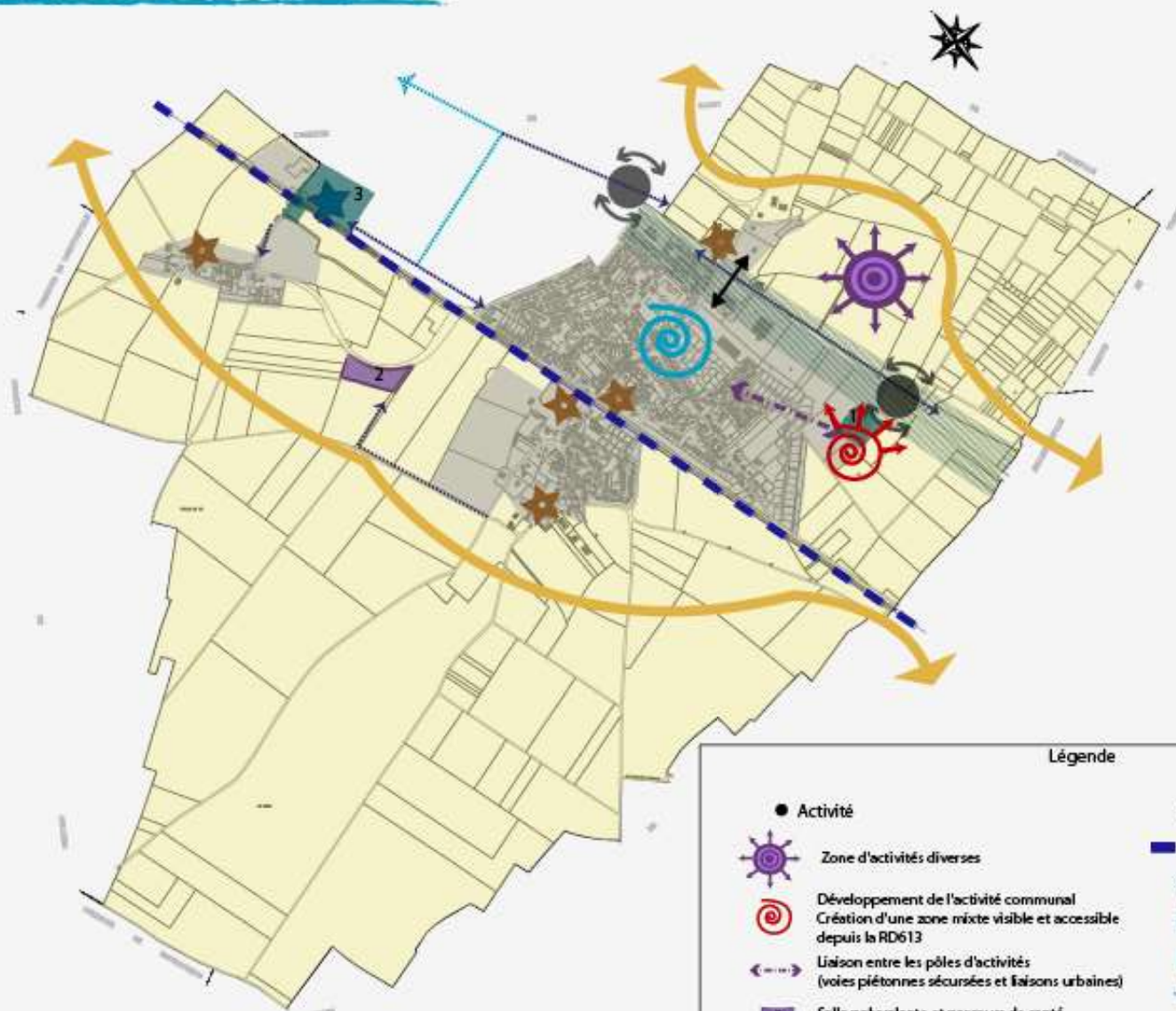
2. Maintenir et développer les équipements publics

Il s'agit pour la commune de Frénouville d'être attractive pour toutes les formes de ménages (familles avec ou sans enfants, couple en retraite, célibataires,...) afin de maintenir le fonctionnement des équipements réalisés par la commune (principalement l'école).

Moyens d'actions :

- a. Reconnaître les équipements existants et permettre leur développement (équipements sportifs, ...)
- b. Diversifier l'offre d'équipement par la création d'une salle polyvalente sur un terrain communal avec un parcours de santé
- c. Créer un lieu de rencontre entre les habitants dans le cœur historique de la commune : aménagement d'une place autour de l'Eglise (réorganisation de l'espace)
- d. Permettre à l'ensemble des habitants d'avoir accès à un réseau numérique sur chaque parcelle.

Enjeu n°1 : Affirmer l'identité de la commune



Légende

- | | |
|---|---|
| ● Activité | ● Déplacement |
| Zone d'activités diverses | Voie ferrée |
| Développement de l'activité communal
Création d'une zone mixte visible et accessible depuis la RD613 | Réhabilitation de la gare et de ses alentours |
| Liaison entre les pôles d'activités
(voies piétonnes sécurisées et liaisons urbaines) | Parking covoiturage |
| Salle polyvalente et parcours de santé | Réhabilitation autour de la gare |
| ● Urbanisme | Piste cyclable existante |
| Zone urbanisée | Liaisons douces à créer pour relier les équipements |
| Concentration de l'urbanisation dans cet espace | Travailler sur la RD613 (en faire une voirie de bourg) |
| Sièges d'exploitations Agricoles | Créer une liaison entre le bourg et le hameau de la Folie |
| Préservation de l'identité historique de la commune avec la création d'un lieu de rencontre des habitants | Carrefours giratoires |

II. Un développement cohérent entre activités, services et habitat

1. Développer la fonction résidentielle de la commune en tant que pôle principal de développement

La commune de Frénouville souhaite offrir à ses habitants la possibilité de d'accomplir leur parcours résidentiel complet à travers la mixité des formes bâties et de l'offre en logements.

L'objectif de la commune est de maintenir des objectifs de développement résidentiel en lien avec sa capacité d'accueil tout en mettant en œuvre une politique d'économie de foncier.

Moyens d'actions :

- a. Réaliser de nouveaux quartiers d'habitation qui permettent de mêler de l'habitat collectif, intermédiaire et individuel et ainsi favoriser la mixité d'occupation
- b. Prévoir que les nouveaux quartiers d'habitation seront raccordés aux quartiers existants sans avoir besoin de passer par la RD 613
- c. Permettre la réalisation d'appartements ou d'habitats voués à la location afin d'offrir possibilités à des jeunes

actifs, ou de jeunes couples avec ou sans enfants de s'installer sur le territoire communal

d. Produire du logement social

2. Assurer le développement de l'activité communale et intercommunale sur le territoire de Frénouville

Pour se départir de l'image de « commune dortoir », la municipalité souhaite développer de l'emploi sur le territoire afin de produire une économie présente. Pour cela, les élus souhaitent favoriser l'installation de nouvelles activités sur la commune aussi bien dans l'activité commerciale qu'artisanale en créant une zone mixte destinée à accueillir de l'habitat, du commerce et des équipements.

De plus, les élus prévoient de maintenir un secteur dédié à l'activité, accessible par les infrastructures routières existantes, mais aussi desservie par les circulations douces, qui soit une zone d'activité intercommunale attractive mais intégrée dans son environnement proche.

Moyens d'actions :

- a. Maintenir une zone qui permette la création d'un pôle artisanal et commercial sur l'intercommunalité comme le reflet de l'attractivité de son territoire.

- b. Assurer l'intégration de cet espace et permettre un réaménagement des abords de la RD 613 afin de s'assurer du lien visuel entre Frénouville et cette voie
- c. Développer l'offre de commerces de proximité et l'offre médicale de services pour répondre aux besoins de la vie courante des habitants sans être dépendants des services des communes voisines

3. Vers une préservation de la qualité agronomique des sols

Frénouville est un territoire qui offre à ses habitants un cadre de vie agréable de commune semi-rurale et proche de toutes les commodités qu'offre l'agglomération caennaise.

Cependant, la zone agricole recouvre les $\frac{3}{4}$ du territoire communal. Elle est la principale entité paysagère de Frénouville, avec une physionomie différente entre le Nord et le Sud du territoire :

- La zone agricole Sud se caractérise par l'ouverture des paysages vers une plaine de labours très ouvertes. Cette partie plus méridionale offre un paysage d'openfield marqué que très ponctuellement de haies résiduelles ;
- La zone agricole Nord se caractérise par la présence de nombreuses haies bocagères. Les parcelles sont ici

très larges mais ceinturées de nombreuses haies formant ainsi un paysage beaucoup plus fermé.

Par ailleurs, la bonne qualité agronomique des sols de la commune permet aux cultivateurs de se tourner vers les grandes cultures offrant ainsi au paysage son identité toute particulière.

La volonté de la municipalité est de prendre en compte les problématiques de cohérence des exploitations dans le choix des espaces urbanisés et de veiller à protéger ces vues, en continuité de l'extension de l'urbanisation, notamment en travaillant les zones tampon qui séparent l'espace urbanisé et l'espace agricole.

Ces différentes unités paysagères qui composent la commune permettent à Frénouville de conserver un caractère de « campagne », qui fait l'attrait de la commune.

Moyens d'actions :

- a. Développer l'urbanisation en continuité des espaces urbains existants ;
- b. Développer un nouveau quartier aux abords de la RD 613
- c. Prendre en compte et développer les modes de déplacements doux en parallèle des chemins ruraux

dans le but de maintenir une cohabitation sereine entre déplacement agricole et circulations douces ;

4. Promouvoir une utilisation économe des ressources

Economie d'espaces

- Les objectifs de développements urbains de la commune s'articulent sur les chiffres clefs suivants :
 - La commune de Frénoville prévoit une croissance de population de **+2,5% par an**, soit un objectif de **2 870 habitants** à l'échéance du PLU, c'est-à-dire **2030** ;
 - En intégrant les principes de desserrement des ménages, de mutation et renouvellement du parc de logement, il faudra pour atteindre ces objectifs environ **326 logements supplémentaires**. **Pour l'essentiel, il s'agit d'un report des éléments du PLU 2014 qui prévoyait à horizon 2020, 305 de ces 326 logements.**
 - L'intercommunalité de Val es Dunes prévoit un développement d'activité sur la commune de **Frénoville**. Frénoville a été classée par l'intercommunalité comme site potentiel d'accueil d'activité, avec un besoin défini de 100 ha pour le l'ensemble du territoire de Val es Dunes. Il s'agit pour Frénoville d'assurer son rôle de commune « pôle de développement » en

accueillant une nouvelle zone de développement de l'activité, à l'exception de la logistique, l'industrie lourde et toute activité pouvant générer des nuisances avec une surface maximale de **12,5 ha**.

- Ces objectifs de modération de la consommation de l'espace seront atteint par l'application d'une densité nette de logements minimale (25 logts/ha au minimum sur les opérations de plus d'un Ha).
- Préserver les terres agricoles et les espaces naturels ce qui se traduit par une urbanisation en proximité immédiate de la zone déjà urbanisée ; de Frénoville ou de Cagny, notamment pour le développement autour de la Halte ferroviaire qui se trouve en continuité immédiate du bourg de Cagny et du hameau du Poiriers et du nouveau quartier le long de la RD 613.

Economie d'énergie

- Améliorer la performance énergétique des bâtiments / limiter les consommations énergétiques

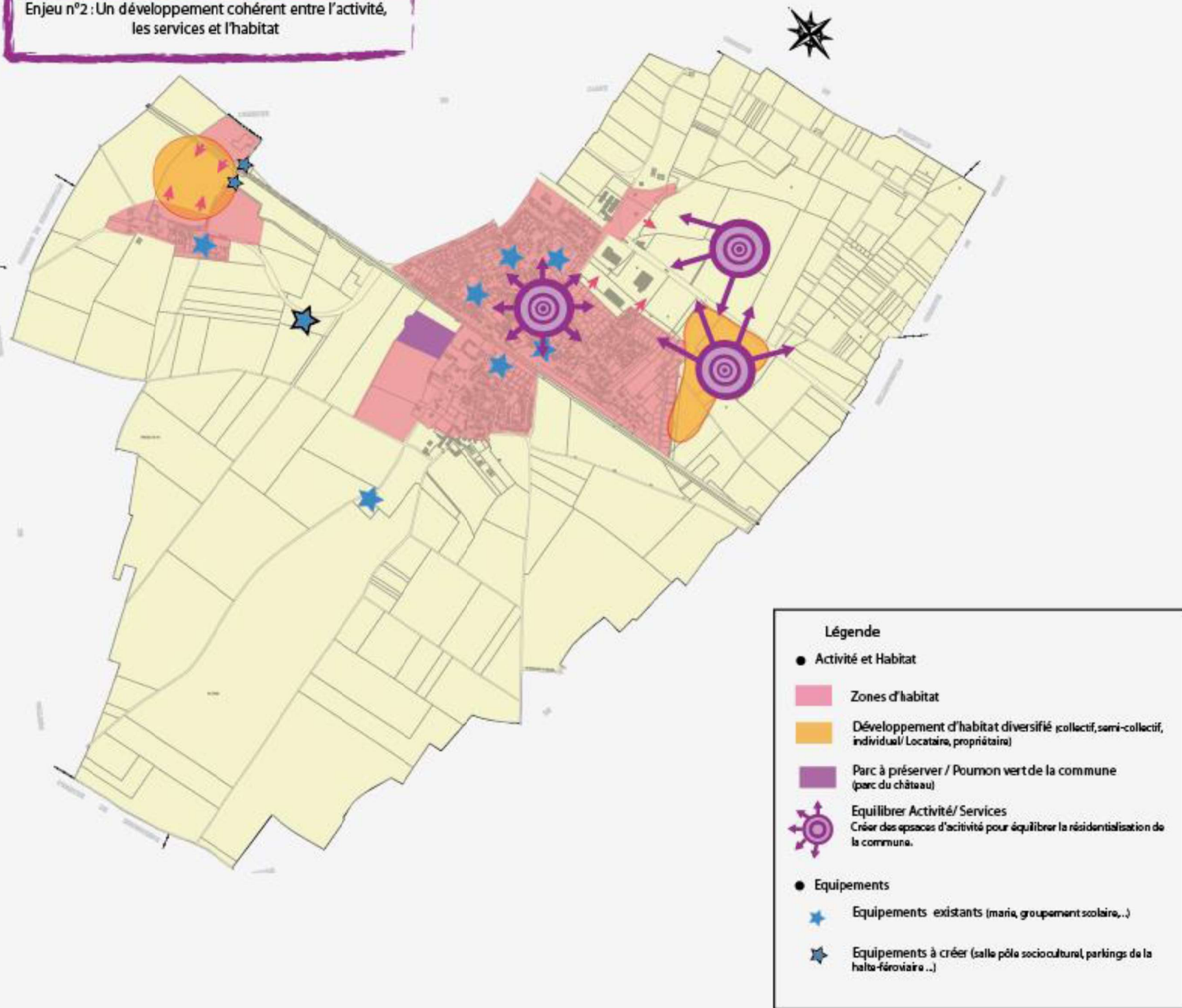
La commune de Frénoville désire montrer sa contribution à la lutte contre le changement climatique en affichant comme prioritaire l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les constructions neuves et de réhabilitation :

- Inciter à concevoir avec les caractéristiques climatiques locales et exploiter au maximum les

apports solaires passifs (orientation des parcelles et des bâtiments, éviter les couloirs venteux pouvant amplifier les déperditions thermiques) ;

- Travailler sur des formes urbaines plus compactes et moins énergivores.
- Favoriser le recours aux énergies renouvelables : inciter à l'utilisation des énergies renouvelables (biomasse, énergie solaire, petit éolien) tout en préservant les vues paysagères vers la plaine.

Enjeu n°2 : Un développement cohérent entre l'activité, les services et l'habitat



III. Valoriser l'environnement naturel pour préserver les équilibres écologiques

1. Améliorer les déplacements vers une diminution de l'utilisation de la voiture

Frénouville est résolument une commune périurbaine qui se développe et qui est tournée vers l'agglomération caennaise. Elle attire de plus en plus de travailleurs ayant un emploi dans l'agglomération, notamment du fait des axes routiers performants qui facilitent les trajets domicile travail. Cet état de fait augmente considérablement la dépendance des Frénouvillais à la voiture et qui crée un encombrement supplémentaire de la RD 613.

La volonté de la municipalité est de proposer une solution alternative à la voiture afin de faciliter les déplacements domicile travail de ses habitants et afin d'être toujours attractive pour la venue d'une nouvelle population.

Moyens d'actions :

- a. Créer des circulations douces pour relier les quartiers d'habitations et les équipements, notamment par la reconstitution des chemins ruraux, comme vecteur de cohésion sociale (promenades, loisirs), facteur de développement de la marche et du vélo dans les

déplacements courts et afin de limiter l'exposition au bruit des habitants

- b. Sécuriser les déplacements : principalement sur la RD 613 et entre le bourg, le Poirier et la halte ferroviaire
- c. Assurer l'accessibilité routière et piétonne de la zone de développement de l'activité au nord avec le bourg.
- d. Maintenir la bonne cohabitation des différents modes de circulation (piéton, vélos, mais aussi engins agricoles et camions de transport) en veillant à maintenir des accès aux parcelles agricoles et à créer des voies sécurisées pour les déplacements doux.
- e. Intégrer dans les circuits de déplacements, doux, le réaménagement du chemin des 7 ormes (liaison entre RD 225 et RD 225a), afin d'assurer la desserte du sud du bourg vers la halte ferroviaire.

2. Limiter l'exposition des habitants aux risques naturels et technologiques

La commune souhaite agir pour une meilleure gestion de ses eaux pluviales et limiter les risques de pollution et protéger la ressource en eau pour offrir un confort de vie à ses habitants.

Moyens d'actions :

- a. Limiter les surfaces imperméabilisées afin de favoriser l'infiltration de l'eau : choix du type de revêtement, coefficient d'imperméabilisation, favoriser les solutions de type toitures végétalisées
- b. Promouvoir auprès de la population les techniques d'hydraulique douce et les techniques alternatives : toitures végétalisées, toits stockant, cuve de rétention
- c. Mettre l'accent sur l'information de la population aux risques d'inondations
- d. Mettre en application le périmètre de protection de point de captage
- e. Préserver les éléments de paysage pouvant limiter les transferts de polluants vers les eaux de surface et filtrer les eaux de ruissellement : bandes enherbées, haies, prairies humides, ...

3. Protéger les milieux les plus sensibles

La commune de Frénouville est bordée au Nord par l'extrémité du Marais de la Dives et ses affluents. Ces espaces sont classés en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique. Il s'agit pour Frénouville de préserver ces espaces en les classant en zone naturelle stricte.

Moyens d'actions :

- a. Préserver le bois du Marais sous forme d'EBC
- b. Préserver la ressource en eau en limitant la constructibilité dans le périmètre de captage.

4. Renforcer et recréer des continuités écologiques locales comme vecteur de biodiversité

Moyens d'actions

- a. Privilégier un traitement de la frange urbaine par des aménagements paysagers pour leur rôle écologique et paysager. La frange paysagère peut être le support des liaisons douces et créer un lien avec les cheminements agricoles ;
- b. Créer/reconstituer des éléments végétaux ou des couloirs écologiques dans les nouveaux projets d'aménagement, notamment par le biais des Orientations d'Aménagement et de Programmation, tout en paysageant les entrées de ville, jusque-là peu marquées ;
- c. Mettre en valeur les « poumons verts » de la commune : Le Marais avec la matérialisation d'itinéraires de découverte et le Stade avec le maintien de cet équipement comme un lieu de rencontre et d'échange
- d. Aménagement d'un parcours de santé communal.

Enjeu n°3 : Valoriser l'environnement naturel et bâti de Frénouville

